

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 04611 Numéro SIREN : 752 527 986 Nom ou dénomination : A2JVL

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt 19031

Désignation de l'entreprise : SAS A2JVL SAS			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 51 avenue de la République 93110 ROSNY SOUS BOIS			Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 7 5 2 5 2 7 9 8 6 0 0 0 1 8			Néant ☐ *				
			Exercice N clos le, 31122019		N-1 31122018		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 637	3 892	2 442
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 576	4 995	1 633
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			85 000
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV		1 999	1 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		84 686	
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
	TOTAL (II) BJ			99 788	BK	4 213	95 574
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			3 600
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		24 911	
		Autres créances (3)	BZ	CA		333 175	329 687
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG		113 419	26 855
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		239	2 415	
	TOTAL (III) CJ	471 745	CK		471 745	362 558	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	571 534	IA	4 213	567 320	452 634	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise <u>SAS A2JVL SAS</u>				Néant ☐ *		
				Exercice N		
				Exercice N – 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :20 000.....)			DA	20 000	500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	2 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	99 923	(95 696)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(50 965)	197 620
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	70 958	102 423
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	3 200	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	3 200	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT	236 629	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	13 943	19 347
	Dettes fiscales et sociales			DY	56 621	56 596
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	185 966	274 266
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	493 161	350 210	
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	567 320	452 634	
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	255 876
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A2JVL SAS										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	3 100	KE		KF	4 680	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
		Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
			Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	2 738	LC		LD	4 834	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK	85 000	LL		LM		
	TOTAL III					LN	87 738	LO		LP	4 834	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	1 000	8V		8W	85 685
		Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ	1 000	LR		LS	85 685		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	91 838	ØH		ØJ	95 200		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV	2 250	LW	5 530	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	7 572	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND	85 000	NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	85 000	NH	7 572	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	86 685	ØZ	
		Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	86 685	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	87 250	ØL	99 788	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Désignation de l'entreprise <u>SAS A2JVL SAS</u>												Néant ☐ *											
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CY					EL					EM					EN				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II				PE	657				PF	979				PG					PH	1 637			
Terrains				PI					PJ					PK					PL				
Constructions		Sur sol propre		PM					PN					PO					PQ				
		Sur sol d'autrui		PR					PS					PT					PU				
		Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV					PW					PX					PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ					QA					QB					QC				
Autres immobilisations		Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD					QE					QF					QG				
		Matériel de transport		QH					QI					QJ					QK				
corporelles		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	1 104				QM	1 472				QN					QO	2 576			
		Emballages récupérables et divers		QP					QR					QS					QT				
TOTAL III				QU	1 104				QV	1 472				QW					QX	2 576			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	1 762				ØP	2 451				ØQ					ØR	4 213			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel											
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6									
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1									
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8									
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6									
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4									
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2									
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9									
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7									
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5									
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3									
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1									
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8									
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO									
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV									
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ							
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8							
Primes de remboursement des obligations												SP				SR							

Désignation de l'entreprise SAS A2JVL SAS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	3 200	5X		5Y	3 200
	TOTAL II	5Z		TV	3 200	TW		TX	3 200
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D
6E				6F		6G		6H	
02				03		04		05	
9U				9V		9W		9X	
06				07		08		09	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB	3 200	UC		UD	3 200
Dont dotations et reprises	{ – d'exploitation – financières – exceptionnelles		UE		UF				
			UG		UH				
			UJ	3 200	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2056

1 / 1

31/12/2019

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A2JVL SAS										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL	84 686		UM	84 686				
	Prêts (1) (2)				UP			UR					
	Autres immobilisations financières				UT			UV					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	24 911				24 911			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	12 546		12 546					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	99 958		99 958					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	220 670		220 670					
	Charges constatées d'avance				VS	239		239					
TOTAUX				VT	443 013		VU	333 414		VV	109 598		
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z	236 629				236 629				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	13 943		13 943						
Personnel et comptes rattachés				8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E	52 458		52 458						
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	4 163		4 163						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	185 966		185 966						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	493 161		VZ	256 531		236 629			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	236 629		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

A2JVL

Société par actions simplifiée
Au capital social de 20 000 €

Siège social : 51, avenue de République
93110 RONY SOUS BOIS

752 527 986 R.C.S. BOBIGNY

ANNEXE COMPTABLE

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont le montant total est de 567 320 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le montant total est de 71 361 € dégagant une perte nette comptable de 50 965 €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01.01.2019 AU 31.12 2019	INFORMATIONS			
		PRODUITES		NON PRODUITES	
		NOTE N°	TABLEAU N°	N/S	N/A
1	CHAPITRE I : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	x			
2	CHAPITRE II : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES				
	2.1. Principes comptables mis en oeuvre.....	2.1.			
	2.2. Méthodes d'évaluation.....	2.2.			
	2.3. Calcul des amortissements et des provisions.....	2.3.			
	2.4. Changements de méthode.....				x
	2.5. Dérogations aux principes comptables.....				x
	2.6. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle.....				x
	CHAPITRE III :NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT				
3	Etat de l'actif immobilisé.....	x	x		
4	Etat des amortissements.....	x	x		
5	Etat des provisions.....	x	x		x
6	Etat des échéances des créances et des dettes.....	x	x		x
7	Informations et commentaires sur :				x
	1. Eléments relevant de plusieurs portes du bilan.....				
	2. Entreprises liées.....	x			x
	3. Réévaluation.....				x
	4. Frais d'établissement.....				
	5. Frais de recherche appliquée et de développement.....				x
	6. Concessions, brevets, licences, marques.....				
	7. Fonds commercial.....	x			x
	8. Intérêts immobilisés.....				x
	9. Intérêts sur éléments de l'actif.....				x
	10. Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant.....				
	11. Ecart de conversion.....				
	12. Produits à recevoir.....		7.12		x
	13. Charges à payer.....		7.13		
	14. Charges et produits constatés d'avance.....		7.14		x
	15. Charges à répartir sur plusieurs exercices.....				x
	16. Composition du capital social.....	x			x
	17. Variation des capitaux propres				
	18. Obligations convertibles.....				
	19. Ventilation du chiffre d'affaires.....				
	20. Ventilation de l'impôt sociétés.....				

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

ELEMENT N°	ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01.01.2019 AU 31.12 2019	INFORMATIONS			
		PRODUITES		NON PRODUITES	
8	CHAPITRE IV : AUTRES INFORMATIONS	NOTE N°	TABLEAU N°	N/S	N/A
	1. Engagements reçus et donnés.....		4.1.		
	2. Dettes garanties par des sûretés réelles.....		4.2.		
	3. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires.....				X
	4. Accroissement, allègement de la dette future d'impôt.....				X
	5. Rémunération des dirigeants.....				X
	6.. Effectif moyen.....	4.6.			
	7. Engagements en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.....	4.7.			
	8. Engagements en matière de crédit-bail.....	4.8.			X
	9. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.....	x			X
		x			X
	10. Tableau et liste des filiales et participations.....		4.10.		

CHAPITRE I

NOTE N° 1.1 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'absence de projet immobilier initié en 2018 n'a pas permis de développer un quelconque chiffre d'affaires au cours l'exercice clos.

Nonobstant plusieurs lettres recommandées avec accusé réception, le bilan fiscal de chacun des exercices 2018 et 2019 de la SCCV 3 rue des Mares ne nous a pas été communiqué, nous contraignant à engager une action contentieuse à son encontre au terme de laquelle nous avons été contraints d'adresser à l'administration fiscale une nouvelle liasse fiscale incluant notre part de perte fiscale.

Nous avons également profité de cette occasion pour apporter des modifications aux comptes initialement arrêtés portant principalement sur la refacturation de charges supportées par A2JVL mais concernant respectivement la SCCV 283, Chemin de la GABELLE et la SCCV4, rue St-Just (Montreuil).

De même, la société n'a pas été convoquée pour l'approbation des comptes annuels des exercices sociaux mentionnés ci-avant.

A2JVL a fait l'objet le 27 novembre 2019 l'objet d'une proposition de rectification de ses résultats des exercices 2016 et 2017.

A la date d'arrêté des présents comptes annuels, l'administration a renoncé à toute proposition de redressement fiscal après avoir accueilli favorablement les réponses qui lui étaient fournies, à l'exception des intérêts de retard (3 485 €) dus au titre du défaut de paiement de l'impôt sur les sociétés dus au titre des exercices 2016 et 2017,

CHAPITRE II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

ELEMENT 2.1. - PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE

1° - Hypothèses de base

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 Relatif au Plan Comptable Général. Le règlement de l'ANC a été homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal officiel de la République française du 15 octobre 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, suivant les hypothèses de base suivantes :

- Régularité et sincérité des comptes annuels.
- Image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.
- Comparabilité des méthodes retenues.
- Comparabilité d'un exercice à l'autre de la structure du bilan et du compte de résultat, sauf description et justification des modifications intervenues.
- Evaluation séparée des éléments d'actif et de passif.
- Principe de non-compensation entre les postes d'actif et de passif d'une part, les comptes de charges et de produits d'autre part.
- Principe de prudence.
- Prise en compte des passifs nés au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, et ceux connus entre la date de la clôture de l'exercice et celle de l'établissement des comptes (Art. L. 123-20 al. 3).
- Importance relative.
- Permanence des méthodes d'évaluation et continuité d'exploitation.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Toute dérogation aux principes généraux et aux hypothèses de base est exposée au point 2, paragraphes 5 et 6.

2° Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire et suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable général énoncés ci-avant.

Les particularités éventuelles sont exposées dans les notes sur le bilan et le compte de résultat.

ELEMENT N°2.2. - METHODES D'EVALUATION

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

Il n'a été procédé à aucune actualisation des immobilisations financières, les comptes enregistrant des coûts et non des valeurs.

LES PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION UTILISEES SONT LES SUIVANTES

2.2.1. Immobilisations incorporelles

1°) Valorisation

Pour mémoire, à la clôture des exercices précédents, les immobilisations incorporelles répondant aux conditions de définition et de comptabilisation définies aux articles 211-5 et 212-1 et suivants du Règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 étaient évaluées, conformément aux dispositions des articles 213-1, 213-22 et suivants à leur prix d'achat, net de toutes remises, augmenté de tous les coûts directement attribuables à la préparation de ces actifs en vue de leur utilisation envisagée.

2°) Dépréciation

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation est limitée font l'objet d'un amortissement sur leur période de vie économique estimée. Celles-ci font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites à l'article 214-15 du PCG si les conditions prévues à l'article 214-17 dudit plan comptable sont remplies.

2.2.2. Immobilisations corporelles

1°) Valorisation

Pour mémoire, à la clôture des exercices précédents, les immobilisations corporelles répondant aux conditions de définition et de comptabilisation définies aux articles 211-6 et 212-1 et suivants du Règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 sont évaluées, conformément aux dispositions des articles 213-1, 213-8 et suivants à leur prix d'achat, net de toutes remises, augmenté de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction de l'entreprise.

2°) Dépréciation

Les immobilisations corporelles dont la durée d'utilisation est limitée font l'objet d'un amortissement sur leur période de vie économique estimée. Celles-ci font l'objet d'une dépréciation selon les modalités décrites à l'article 214-15 du PCG si les conditions prévues à l'article 214-17 dudit plan comptable sont remplies.

2.2.3. Immobilisations financières

1°) Valorisation

Les « Immobilisations financières » répondant aux conditions de définition et de comptabilisation définies aux articles 211-1 et suivants, 212-1 et suivants et 213-8 du PCG sont évaluées à leur coût à leur date d'entrée dans le patrimoine de A2JVL.

Les titres des sociétés civiles de construction vente composant le poste « Titres de participation » sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, constitué dans le présent cas par la valeur de souscription lors de la constitution de chacune de ces sociétés civiles de construction vente.

Les créances rattachées aux titres de participation détenues par A2JVL sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances détenues à la clôture de l'exercice sur la SCCV 283, Chemin de la Gabelle, créée le 21 janvier 2019, sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2°) Dépréciation

a) S'il existe un indice que les titres de participation détenus par A2JVL aient pu perdre de la valeur, une provision dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice.

b) Si les créances rattachées aux titres de participations présentent un risque d'irrécouvrabilité, une provision pour dépréciation est constituée dont le taux de dépréciation est fonction du risque encouru.

c) Nonobstant l'absence d'activité en 2019 des sociétés civiles de construction vente composant le portefeuille-titres, la société A2JVL a considéré que le ou les projets en gestation au 31 décembre 2019 devraient permettre un recouvrement partiel desdites créances au cours de l'exercice 2021.

2.2.4. Valeurs d'exploitation

1°) Valorisation

A la clôture du présent exercice, il n'existe aucune valeur d'exploitation.

2°) Dépréciation

En l'absence de valeur d'exploitation, aucune provision pour dépréciation n'a été constituée.

2.2.5. Créances clients

1°) Valorisation

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. A la clôture de l'exercice, le poste clients est constitué par des factures à établir à destination de la SCCV 283, Chemin de la Gabelle pour laquelle A2JVL a supporté des charges, facturées à son nom par les prestataires de services (Honoraires architectes, géomètres, études techniques...) mais qui incombent en réalité à la SCCV.

2°) Dépréciation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

En l'absence de créances clients facturés au 31 décembre, aucune provision pour dépréciation n'a été constituée.

2.2.6. Autres créances

1°) Valorisation

Les créances autres que celles relevant du poste « clients » sont valorisées à leur valeur nominale.

2°) Dépréciation

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Aucune des créances composant le poste « Autres créances » à la clôture de l'exercice ne présente de risque de perte de valeur devant conduire à la constitution d'une provision pour dépréciation.

2.2.7. Valeurs mobilières de placement

1°) Valorisation

A la clôture du présent exercice, il n'existe aucune valeur mobilière de placement.

2°) Dépréciation

En l'absence de valeurs mobilières de placement depuis la constitution de la société, aucune provision pour dépréciation n'a été constituée, ni de moins-value constatée.

ELEMENT N° 2.3. - CALCUL DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

2.3.1. Amortissement des immobilisations incorporelles

Les sites internet et le logo de la société conçus par des tiers pour le compte de A2JVL sont amortis linéairement sur cinq ans prorata temporis à compter de leur acquisition.

2.3.2. Amortissement des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement pour dépréciation, conformément aux conventions en vigueur.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction respectivement de la nature des biens et de leur durée de vie prévue. La valeur nette comptable ainsi obtenue peut être considérée comme économiquement justifiée.

Durée

- Agencements – Installations L. 4 à 8 ans
- Matériel informatique et de bureau L. et D 3 à 4 ans
- Mobilier de bureau L 10 ans

2.3.3. Provisions

Les règles de constitution et les méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Image fidèle du patrimoine
- Comparabilité.
- Régularité et sincérité.
- Prudence.
- Importance relative.
- Principe de non-compensation
- Permanence des méthodes d'évaluation et continuité d'exploitation.

2.3.4 Changements de méthode

Aucun changement de méthode n'a été pratiqué à au cours de l'exercice clos, tant au regard des méthodes de valorisation exposées au Chapitre 2 qu'au regard des méthodes de présentation.

2.3.5 Dérogations aux principes comptables

Les comptes annuels ne comportent aucune dérogation aux principes comptables généralement admis, notamment au regard des principes de valorisation et d'évaluation des biens et des risques posés par le plan comptable général.

2.3.6. Informations complémentaires pour donner l'image fidèle

En l'absence de projet immobilier en cours en 2019, la COVID-19 n'a eu aucune incidence sur la marche de l'entreprise.

Le second tour des élections municipales ayant pu se dérouler sans obstacles et ainsi permis la mise en place des nouvelles équipes, des permis de construire déposés en 2019, voire antérieurement, devraient voir le jour d'ici la fin de l'année en cours.

CHAPITRE III - NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

ELEMENT N° 3. - ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE (Voir annexe)

3.1.1. Immobilisations incorporelles

A2JVL a fait concevoir un site internet au cours de l'exercice clos pour une somme de 2 430 € hors taxes, amorti linéairement sur une durée de cinq (5) ans.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice, A2JVL a procédé à l'acquisition de différents matériels informatiques pour une valeur hors taxes de 4 834 €.

ELEMENT 4. -ETAT DES AMORTISSEMENTS (Voir annexe)

4.1. Amortissements des immobilisations incorporelles

La dotation de l'exercice 2019 s'élève à 970 €, étant rappelé que les immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de cinq (5) ans.

4.2. Amortissements des immobilisations corporelles

La dotation de l'exercice 2019 s'élève à 1 472 €.

ELEMENT 5. - ETAT DES PROVISIONS (Voir annexe)

Pour répondre à la proposition de rectification adressée le 27 novembre 2019 par l'administration fiscale, une provision pour risques et charges correspondant aux honoraires estimés de conseil a été constituée. Pour honoraires a été consde Comme il en a été fait mention en préambule dans « les faits caractéristiques de l'exercice », A2JVL s'est vu notifier en septembre 2020 des intérêts de retard de 3 485 € pour défaut de paiement dans les délais légaux de l'impôt sur les sociétés des exercices 2016 et 2017.

ELEMENT 6. -ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (Voir annexe)

ELEMENT 7. INFORMATIONS ET COMMENTAIRES SUR :

Les éléments non cités sous cette rubrique sont sans objet et/ou inapplicables en la présente circonstance.

ELEMENT 7.7. - Fonds commercial

Aucun fonds de commerce n'a été acquis.

ELEMENT 7.12. - Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS	
---	--

DANS LES POSTES SUIVANT DU BILAN	MONTANT EN EURO
- Créances rattachées à des participations	-
- Autres immobilisations financières	-
- Créances clients et comptes rattachés	24 912
Autres créances	-
TOTAL.....	24 912 =====

ELEMENT 7.13. - Charges à payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT EN EURO
- Emprunts obligataires Convertibles	-
- Autres emprunts obligataires	12 630
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
- Emprunts et dettes financières divers	-
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 039
- Dettes fiscales et sociales	-
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
- Autres dettes	-
TOTAL.....	17 669 =====
	=

ELEMENT 7.14. - Charges et produits constatés d'avance**1° Charges constatées d'avance**

Maintenance et Abonnements	... 120 €
Abonnement Easyjet	120 €
	=====
TOTAL.....	240 €
	.. =====

ELEMENT 7.16. - Composition du capital social

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Actions composant le capital social au début de l'exercice	50	10 €
2- Actions émises pendant l'exercice	1 950	10 €
3- Actions composant le capital social en fin d'exercice	2 000	10 €

ELEMENT 7.17. – Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice antérieur avant affectation	(95 197)
Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO	197 621
CAPITAUX PROPRES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	102 424
APPORTS RECUS AVEC EFFET RETROACTIF A L'OUVERTURE DE	
Variation du capital	
Variation des autres postes	
CAPITAUX PROPRES A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE APRES APPORTS RETROACTIFS	102424
Variation en cours d'exercice :	
Variation du capital	19 500
Variation des primes, réserves, report à nouveau	
Variation des "provisions" relevant des capitaux propres	
Contreparties de réévaluations	
Variation des provisions	
CAPITAUX PROPRES AU BILAN DE CLOTURE DE L'EXERCICE AVANT AGO	121 924
VARIATION TOTALE DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	

ELEMENT 7 -20 : VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

	Bénéfice fiscal <ou =à 38 120 € Taux IS : 15 %	Bénéfice fiscal >à 38120 € et < à 500 000 € Taux IS : 28 %
1- Bases	-	-
2- Montant de l'impôt sur les sociétés	-	-

CHAPITRE IV – AUTRES INFORMATIONS**ELEMENT 8.1. Engagements reçus et donnés**

I - ENGAGEMENTS RECUS

Autres NEANT
=====

II - ENGAGEMENTS DONNES

2.1. - Effets escomptés non échus
2.2. - Avals et cautions
2.3. - Sûretés réelles consenties pour un tiers
 (nantissement du fonds de commerce)
2.4. - Autres -.....

TOTAL NEANT
=====

ELEMENT 8.4. Accroissement, allègement de la dette future d'impôt

Compte tenu des pertes comptables et fiscales enregistrées depuis l'exercice 2018, la société A2JVL bénéficie d'un report fiscal déficitaire de 110 869 € au 31 décembre 2019.

ELEMENT 8.5. Rémunération des dirigeants

L'information du montant conduirait à donner le montant individuel de la rémunération des dirigeants.

ELEMENT 8.6. Effectif moyen

	<u>31 12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
. Dirigeants et cadres	1	1

ELEMENT 8.7. Engagements en matière de pensions, compléments de retraite de retraite et indemnités assimilées

En l'absence de personnel salarié depuis la constitution de la société en décembre 2015, aucune provision pour retraite n'a été constituée à la clôture de l'exercice.

Elément 8.8. Engagements en matière de crédit-bail (Cf. page suivante)

ELEMENT 8.8. - CREDIT BAIL

IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL				BILAN INCLUANT LES IMMOBILISATIONS EN CREDIT BAIL			
Postes du bilan	Coût d'entrée (1)	Dotations aux amortissements		Valeur nette	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette
		de (2) l'exercice	cumulées (2)				
- Terrains..... - Constructions..... - Installations techniques, matériel et outillage..... - Autres immobilisations corporelles..... - Immobilisations en cours.....		N	E	A	N	T	
TOTAUX.....							

Postes du bilan	REDEVANCES PAYES			REDEVANCES RESTANT A PAYER			PRIX D'ACHAT RESIDUEL
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
- Terrains..... - Constructions..... - Installations techniques, matériel et outillage..... - Autres immobilisations corporelles..... - Immobilisations en cours.....		N	E	A	N	T	
TOTAUX.....							

(1) Valeur de ces biens au moment de la signature des contrats.

(2) Dotations de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis.

*Certifié conforme
à l'original*

*Jean PIA
Président*



A2JVL SAS

**Société par actions simplifiée
au capital de 20.000 €**

**Siège social : 51, avenue de la République
93110 ROSNY SOUS BOIS**

A2JVL

51 Avenue de la République
93110 ROSNY SOUS BOIS

Tél. : 06 07 08 10 13 Fax : 01 77 72 28 30

RCS BOBIGNY 752 527 986

N° TVA Intracommunautaire FR 53 752 527 986 00018

752 527 986 R.C.S. BOBIGNY

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt
Le dimanche 13 Décembre à 14 heures 30.

Les associés de la société par actions simplifiée **A2JVL SAS**, au capital de 20.000 €, divisé en 2000 actions de 10 euros chacune, se sont réunis au siège de la société, 51, avenue de la République, à BOBIGNY (93 110), en assemblée générale annuelle ordinaire suivie d'une assemblée générale extraordinaire, sur convocation du président faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 5 décembre 2020.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean PIA, président.

Le président constate, d'après la feuille de présence qu'il a certifié exact par les membres du bureau, que les associés présents ou représentés ou votant par correspondance, possèdent 2 000 actions sur les 2 000 actions composant le capital social ; qu'en conséquence, l'assemblée générale ordinaire, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

J.P.
.../...

- La feuille de présence des associés convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle suivie d'une assemblée générale extraordinaire ;
- Les copies et récépissés postaux des lettres de convocation adressées aux associés ;
- Le rapport de gestion du président adressé aux associés sur les comptes annuels ;
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 décembre 2019 ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice social 2019 ;
- Le rapport du président sur les conventions réglementées ;
- Le texte des résolutions proposées par président à l'assemblée générale ordinaire annuelle ;
- Pouvoirs.

Puis, le président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à la présente assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie. L'assemblée lui en donne acte.

Le président rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du président à l'assemblée générale ordinaire ;
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport du président sur les conventions de l'article L.227-10, al. 1 du Code de commerce ;
- Fixation de la rémunération du Président et remboursement de frais ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à conférer.

Puis le président donne lecture de son rapport de gestion et de son rapport spécial sur les conventions réglementées.

Puis, il ouvre la discussion.

Après quoi, et personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La collectivité des associés donne acte au président de ce que les dispositions légales concernant tant la convocation de l'assemblée que l'information des associés ont bien été respectées, et notamment de la mise à disposition des associés pendant les huit jours ayant précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à leur approbation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du président, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils ont été présentés, et qui font apparaître pour ledit exercice une perte nette comptable de 54 988,10 €.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne au président quitus de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du président, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice se montant à **50 965,20 €** au débit du compte de « Report à nouveau » qui présentait avant affectation un solde créditeur de 99 923,96 € au 31 décembre 2019.

Après affectation de la perte comptable de l'exercice, le compte de « Report à nouveau » présentera un solde créditeur de 48 958,76 €.

Nous vous rappelons que votre société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices clos le 31 décembre 2018. Aucun acompte sur dividendes n'a été mis en paiement depuis le 1^{er} janvier 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée prend acte de l'absence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, de dépenses et charges non déductibles, telles que :

- Les amortissements excédentaires (Art. 39.4 du Code général des impôts) et autres amortissements non déductibles.
- Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'article 39.4 du C.G.I.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

SIXIÈME RÉSOLUTION

La collectivité des associés décide de supprimer la rémunération annuelle de monsieur Jean PIA, son président, telle qu'il l'a fixée le 29 décembre 2016. Cette décision prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur Jean PIA exercera désormais ses fonctions de président à titre gratis. Cette mesure pourra être rapportée par toute décision ultérieure des associés.

Monsieur Jean PIA continuera cependant de bénéficier du droit au remboursement sur justificatifs des frais réels de mission et de représentation engagés pour le compte de la société et dans son intérêt.

Si monsieur Jean PIA utilise un véhicule personnel pour ses déplacements professionnels, celui-ci sera remboursé sur la base du barème annuel établi par l'administration fiscale pour l'évaluation forfaitaire des dépenses automobiles. L'indemnité kilométrique forfaitaire allouée à monsieur Jean PIA correspondra d'une part, à la puissance fiscale du véhicule utilisé, d'autre part, au kilométrage professionnel parcouru chaque année.

Les autres frais de déplacement (parcmètres, taxis, péages, billets de train et d'avion) seront remboursés au vu de la production des pièces justificatives.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal constatant les présentes délibérations pour effectuer les formalités prévues par la loi et les règlements.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 h 50.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

* *

 *

* *

